Communiqué de presse

Vendredi 5 novembre 2010

Contrat Région-Pays des Vallons de Vilaine 2006-2012
Un programme qui soutient 21 projets structurants

Instruments de mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, les contrats Région-Pays, signés entre 2006 et 2007, font l'objet d'une « clause de revoyure » à mi-parcours. Gwenegan Bui, Vice-président de la Région chargé de la politique territoriale et numérique, s'est engagé dans un tour de Bretagne pour signer ces avenants, aboutissement de négociations menées tout au long de l'année 2009. Il fait escale à la Couyère, dans le Pays des Vallons de Vilaine, le 5 novembre, en présence de Joël Sieller, Président du Pays, et d'Anne Patault, Conseillère régionale référente pour le Pays.

Portant sur une dotation globale de 2,84 M€, le contrat Région-Pays des Vallons de Vilaine s'articule notamment autour de **21 projets structurants (1,48 M€).**

Si l'enveloppe globale dédiée au contrat reste identique, la discussion qui est intervenue en 2009 a abouti à l'ajout de six nouveaux projets et à la renégociation de cinq des opérations initialement prévues, six ont quant à elles été supprimées. Des **réajustements nécessaires** pour répondre aux nouveaux besoins du territoire qui a vu sa population passer de 43 765 habitants en 2002 à près de 52 000 en 2007, soit un bond de près de 19%.

Les abords de la Vilaine chouchoutés

Les orientations de ce contrat Région-Pays des Vallons de Vilaine se répartissent principalement autour de trois grands axes.

Le premier, celui qui absorbe 33% des crédits octroyés par la Région (487 771 €), touche **au développement du tourisme, du sport et des loisirs de qualité**. Parmi les 8 projets inscrits, cinq concernent des **aménagements fluviaux des abords de la Vilaine** : la halte fluviale de la Plage à Pléchatel, le port de plaisance de Messac, les sites de la courbe à Bourg des Compte et de Pont Réan à Guichen ainsi que la Mare aux Mortiers à Saint-Senoux. A noter également **la voie verte de 30 km prévue entre Messac et Teillay** que la Région financera à hauteur de 149 178 €.

Deuxième axe de développement : la solidarité. Les chantiers solidaires occupent un quart de la dotation allouée aux projets structurants (377 176 €). On retiendra, par exemple, ce projet de **recyclerie à Bain-de-Bretagne** qui aide à l'insertion de publics en difficulté (120 000 € de financements régionaux) ou la création d'un **multi-accueil intercommunal** pour les enfants de 0 à 3 ans **à Goven** (70 000 €).

Le troisième volet de développement, le chantier agricole, s'est concentré autour d'un grand projet : **l'Ecopôle de Guichen**, porté par l'association Culture Bio. Une subvention de **190 000 €** est inscrite au contrat Région-Pays pour cet équipement pilote dans la vulgarisation des pratiques et ressources directement liées au développement durable.

Enfin, le volet économique s'est bien étoffé lors de cette revoyure, avec l'inscription de **deux nouveaux projets de zones d'activités**, à Saulnières et à Messac.

Contacts Presse

Odile Bruley - Rose-Marie Louis - Gaël Le Saout
Accueil presse : 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr

Une enveloppe numérique de près de 251 106 €

La Région Bretagne souhaite aussi assurer la cohérence du développement numérique sur son territoire, **tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur propre espace géographique.** Elle a donc décidé, en 2009, d'accorder à chaque Pays une enveloppe numérique, lors de la révision des contrats.

Le Pays des Vallons de Vilaine a ainsi bénéficié d'une enveloppe de **251 106 €** qu'il pourra utiliser pour développer les usages (e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises…) ou accroître le débit par la mise en place d'infrastructures adaptées…

La révision du contrat Région-Pays des Vallons de Vilaine

Le Contrat Région-Pays des Vallons de Vilaine 2006-2012 porte sur une dotation globale de **2 848 536 € :**

- une dotation de 1 479 447 € pour l'enveloppe 2, destinée à financer les projets structurants pour le Pays.
- une dotation de 369 667 € pour l'enveloppe 3 au titre du financement de projets locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local,
- une dotation numérique de 251 106 €,
- une dotation ingénierie de 748 316 €.

Quelques exemples de projets

Construction d'un Planétarium à la Couyère

Le projet de Planétarium a été initié par la Société d'astronomie de Rennes et la commune de Couyère, le maître d'ouvrage étant la Communauté de communes du pays de Moyenne Vilaine et Semnon.

Pourquoi La Couyère, basée à une trentaine de kilomètres au sud de Rennes ?

Tout simplement parce que cette petite commune de 459 habitants qui s'étend sur 11,7 km², est située à l'écart de toute pollution lumineuse importante et bénéficie d'un ciel remarquable pour les observations astronomiques.

Ce Planétarium est, comme l'Observatoire, une construction neuve de 144 m² (12 m x 12 m) qui permet au gestionnaire, la Société d'astronomie de Rennes, et à la collectivité, de disposer d'un espace suffisant pour accueillir le public et lui proposer des activités pérennes de jour comme de nuit, mais aussi organiser des expositions.

Une coupole écran, d'un diamètre de 5 mètres, a été installée. Outil indispensable pour projeter le ciel étoilé, le soleil, les planètes, la lune… Et qui s'intègre parfaitement aux programmes scolaires puisque l'astronomie est initiée dès l'école élémentaire, la lumière est étudiée au collège, l'astrophysique évoquée au lycée… Quant aux étudiants du certificat d'astronomie de l'Université de Rennes Beaulieu, ils peuvent ici mettre en pratique leurs connaissances théoriques en astronomie et astrophysique. La communauté éducative de la région peut également bénéficier de ces installations en ayant accès au télescope de l'Observatoire et à divers équipements. Cela permet à l'élève de se familiariser avec cette science de l'observation et au professeur de réaliser des projets pédagogiques.

La vocation de ce Planétarium est de diffuser la culture scientifique en s'adaptant à l'actualité et au public. Ce projet complète ainsi l'offre pédagogique initiée par la maison des énergies du Moulin du Ritoir (voir ci-contre) et les sentiers d'interprétation (également financés par la Région dans le cadre du contrat). Une combinaison de projets du Pays qui vise le développement d'un tourisme de proximité en rendant accessible le domaine des sciences et des techniques. C'est pour cette raison que la Région a décidé de financer ce Planétarium à hauteur de 17 500 €. Coût total de l'opération : 289 660 €.

La création d'un moulin des énergies à Lassy

La réalisation du Moulin du Ritoir à Lassy, lieu d'évocation pédagogique et scolaire des énergies naturelles, est financée par la Région à hauteur de 86 000 € sur les 430 000 € budgétisés pour le coût global de l'opération.

Le Moulin du Ritoir est isolé et, forcément, la question de l'énergie n'y est pas anodine. D'une façon générale, tous les moulins ont su utiliser les énergies naturelles et renouvelables, comme l'eau ou le vent, pour produire du travail. Ils sont donc des modèles, tout du moins un appui, pour une réflexion sur l'avenir énergétique. Le Moulin du Ritoir à Lassy est donc un lieu propice pour travailler ce thème.

Ce projet, qui serait une première en France, comporte trois volets :

- La création d'un sentier d'interprétation (d'accès libre et gratuit) basé sur des éléments énergétiques autonomes, reliant le bourg de Lassy au Moulin du Ritoir, qui amènera le visiteur à se questionner sur le thème de l'énergie. Placée sous le signe des sensations et de l'émotion, chaque station proposera deux niveaux de lecture, ludique pour les promeneurs et écrite pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet.
- L'ouverture d'un site pédagogique pilote sur l'énergie avec la restauration du moulin et de ses dépendances afin d'aborder différentes thématiques induisant une réflexion : mise en évidence des besoins et habitudes de consommation, de l'empreinte énergétique qui en résulte, propositions d'économies d'énergies, évocation d'énergies inépuisables…
- Les animateurs assureront l'accueil mais proposeront également, hors saison, des conseils aux collectivités (économies de flux) et des formations pour différents publics. Cette opération est étroitement liée à la mise en place d'un Conseil en énergie partagé et/ou d'un Point Info énergie en zone rurale.

Ce projet de moulin des énergies complète clairement **le positionnement du Pays des Vallons de Vilaine sur les thématiques loisirs/tourisme environnemental** qui avait été annoncé dans le préambule du contrat en 2006.

Le Pays des Vallons de Vilaine en chiffres

- 2 communautés de communes : la communauté de communes de Guichen (présidée par Guy Appéré) et la communauté de communes du Pays de Moyenne Vilaine et Semnon (présidée par Yvon Mellet);
- 25 communes ;
- 51 958 habitants (2007)
- Un territoire de 620km² (densité 84 hab/km²).

Les 21 projets structurants du contrat Région-Pays des Vallons de Vilaine (projets de l'enveloppe 2)

Projet 2006 non révisé :
Projet 2006 révisé en 2009 :
Nouveau projet présenté en 2009 :

PROJETS	BUDGET (total / part Région)
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social	
Parc d'activités développement durable	75 000 € / **15 000 €**
Aménagement du pôle d'activités de proximité des salines à Saulnières	925 344 € / **106 000 €**
Aménagement du pôle d'activités de proximité du clos de la barre a Messac (2ème tranche)	791 623 € / **64 000 €**
Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement	
Construction de l'Ecopôle de Guichen	651 740 € / **190 000 €**
Pour une exemplarité des démarches environnementales	
Réalisation d'un moulin des énergies au moulin du Ritoir à Lassy	519 899 € / **86 000 €**
Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde	
Aide au démarrage d'un transport local sur le canton de Guichen	140 000 € / **32 000 €**
Aide au démarrage d'un transport local sur la communauté de communes de moyenne Vilaine et du Semnon	140 000 € / **32 000 €**
Pour une Bretagne équitable et solidaire	
Construction d'un bâtiment emploi services à Guichen	517 500 € / **90 000 €**
Favoriser l'insertion de publics en difficulté par la gestion d'une recyclerie à Bain de Bretagne	309 972 € / **120 000 €**
Création d'un multi-accueil intercommunal pour la garde des enfants de 0 à 3 ans	725 758 € / **70 000 €**
Construction d'une maison de soins à domicile à Guichen	352 270 € / **97 176 €**
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture	
Réalisation d'un planétarium à la Couyere	289 660 € / **17 500 €**
Aménagement du parc-musée des anciennes mines de la Brutz à Teillay	380 000 € / **72 000 €**
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	
Réalisation de deux parcours d'interprétation	42 000 € / **8 400 €**
Aménagement d'une voie verte sur le pays des Vallons de Vilaine	600 000 € / **149 178 €**
Aménagement de la halte fluviale du site La Plage à Pléchatel	129 800 € / **21 000 €**
Aménagement touristique autour du port de plaisance de Messac	165 000 € / **20 000 €**
Aménagement du site fluvial de la courbe à Bourg Des Compte	800 000 € / **162 193 €**
Aménagement du site fluvial de Pont Réan à Guichen	200 000 € / **80 000 €**
Aménagement du site fluvial de la Mare aux Mortiers à Saint Senoux	70 608 € / **27 000 €**
Etude de faisabilité en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale sur le canton de Guichen	40 000 € / **20 000 €**

Les contrats Région - Pays : mode d'emploi

La politique territoriale du Conseil régional de Bretagne (les contrats Région – Pays) est construite autour d'une enveloppe globale impliquant la définition de priorités et de projets d'envergure régionale ainsi que quelques projets d'intérêt plus local. La collectivité souhaite ainsi créer un maillage de pays complémentaires et non concurrents pour parvenir à un développement solidaire de la Bretagne.

Au croisement des priorités régionales et des projets de chaque territoire, les contrats Région-Pays définissent les actions structurantes à mettre en œuvre. Le budget qui leur est consacré jusqu'en 2012 s'élève à 276 M€.

4 enveloppes dédiées au financement de projets

Chaque contrat Région - Pays est défini autour de 4 enveloppes distinctes :

- la 1ère recense l'ensemble des interventions de la Région sur le Pays dans le cadre de ses politiques (investissements immobiliers dans les lycées, infrastructures et transports…) ; ces actions qui sont financées par ailleurs n'entrent pas dans le contrat proprement dit.
- la 2ème est destinée à financer des projets structurants pour le Pays et présentant un intérêt régional. Elle comprend les opérations placées au cœur des négociations et décidées conjointement par la Région et le pays.
- la 3ème est utilisée pour le financement de projets plus locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local.
- une 4ème enveloppe a été ajoutée en 2009. Afin d'assurer la cohérence du développement numérique de la Bretagne tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur territoire, la Région a doté chaque pays d'une enveloppe numérique. Au total, ce sont 16 M€ qui ont été accordés aux pays lors de la révision afin de leur permettre de financer différents types de projets :
  - des infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit ;
  - des actions en faveur du développement des usages : e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises ;
  - des études : plan directeur optique, stratégie de développement des usages…

Des crédits d'ingénierie complètent ces enveloppes afin de donner aux Pays les moyens de suivre et d'analyser l'évolution de leurs projets.

Le comité local

Composé notamment des signataires du contrat et des conseillers régionaux du territoire, le comité local est le lieu de suivi de l'avancement des grands projets figurant dans les deux premières enveloppes. Il sélectionne, par un vote à la majorité, les projets d'envergure locale de la 3ème enveloppe ainsi que les projets numériques.

Une révision à mi-parcours

Trois ans après sa signature, chaque contrat Région - Pays fait l'objet d'une révision permettant, à la Région et au Pays, d'apprécier la mise en œuvre du contrat dans son ensemble et de faire évoluer la liste des projets. Courant 2009, les 21 contrats Région - Pays ont été révisés et font aujourd'hui l'objet de signature d'avenants.

Basé sur des échanges entre la Région et les territoires, le processus de révision a permis de mettre en avant la qualité des projets réalisés. La Région s'est montrée particulièrement attentive à la cohérence territoriale des projets et à la manière dont ils intègrent les exigences du développement durable. Elle veille, par ailleurs, à leur participation au développement culturel du territoire ainsi qu'à leur contribution à la valorisation du bilinguisme ; ces deux aspects ont été pris en compte dans la quasi-totalité des projets présentés.

Tous les Conseils de développement ont été amenés à participer à la démarche de révision, en participant aux choix opérés localement et en communiquant un avis à la Région afin de lui faire part de leur analyse sur les propositions qui lui étaient transmises.

Ainsi, au terme de cette révision, 710 projets sont inscrits dans le cadre de la 2ème enveloppe des contrats Région – Pays.

Cette période de révision a également révélé le fait que la contractualisation à l'échelle des Pays a été le **moteur d'un réel dialogue entre les élus locaux**. De même, la forte implication des conseils de développement dans le processus de révision et la qualité des avis émis sur les propositions des Pays sont à relever, témoignage de la vitalité du dialogue local.

Les 21 projets d'avenants aux contrats de pays en chiffres

- 253 nouveaux projets,
- 154 projets renégociés,
- 210 projets abandonnés,
- soit un total de 710 projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2.